Image not found or type unknown

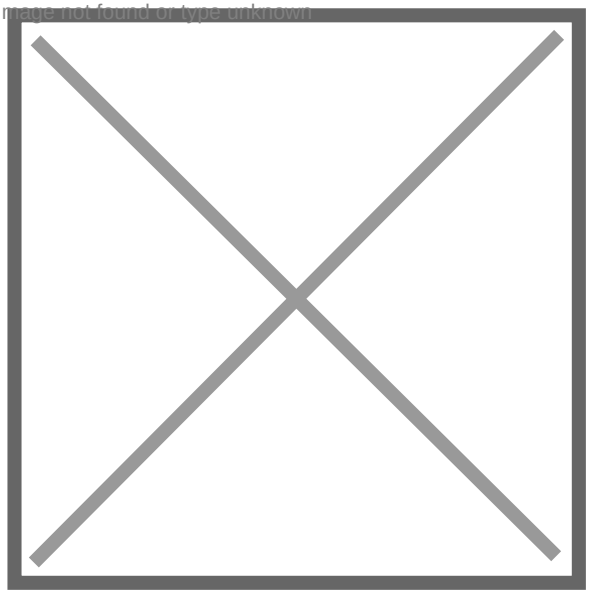

Séjour à l'étranger avec un enfant mineur, parents séparés

Par **riehlcarole**, le **09/12/2011** à **12:40**

Bonjour,
je suis séparée du père de ma fille, nous étions pascés. c'est moi qui assure le garde de ma fille (rien n'est officiel car nous n'avons pas saisi de JAF).
je souhaite emmener ma fille au maroc pendant quelques mois (3 ou 4) pour y passer mon congés de maternité. je suis enceinte et le père de mon futur enfant est marocain, il ne peut pas venir en france pour le moment. je souhaite donc partir au maroc pour y accoucher auprès du père du bébé et y passer quelques mois.
le père de ma fille n'est pas d'accord pour que je l'emmène au maroc pendant plusieurs mois alors que c'est moi qui m'occupe d'elle au quotidien.
dans quelle mesure puis-je l'emmener ?
dans quelle mesure peut-il s'y opposer ?

merci pour vos éclairages...

Carole Riehl

Par **cocotte1003**, le **09/12/2011** à **13:37**

Bonjour, le pere de votre fille peut saisir le JAF en évoquant les motifs de son refus voir meme demander la garde de exclusive de l'enfant, cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés